

1. *Débitrice:* **Zahnd & Bodenmann SA**, 1348 **Le Brassus**

2. *Remarques:* Sursis concordataire 293 LP

Par décision du 7 novembre 2003, le président du Tribunal d'arrondissement de La Broye et du Nord vaudois a révoqué le sursis concordataire accordé le 3 mai 2002 à Zahnd & Bodenmann SA et a relevé Stéphane Margelish de sa fonction de commissaire.

Si un créancier le requiert dans un délai de 20 jours dès la présente publication, la faillite devra être immédiatement prononcée (art. 309 LP).

Tribunal d'arrondissement de la Broye  
1401 Yverdon-les-Bains

(01257092)